

Projet éolien en mer des Deux Côtes

Synthèse sur les usages de la pêche

(Odyssee Développement - 2008)

1. Etat initial

1.1 Objectifs de l'étude

L'objectif de l'étude réalisée par le bureau d'étude Odyssee Développement était de caractériser les usages de la pêche au niveau du secteur d'implantation du parc éolien. Elle a été réalisée en complément de l'étude relative à la qualification des ressources halieutiques sur la zone de projet, dont une synthèse a également été réalisée.

1.2 Engins de pêche

La zone concernée par le projet des Deux Côtes se situe au large des départements de la Seine Maritime et de la Somme. Les bateaux de pêche proviennent pour l'essentiel des ports de Dieppe, du Tréport et de Boulogne sur mer, et dans une moindre mesure de Fécamp.

Les différents engins de pêche sont adaptés pour cibler la capture de certaines espèces selon leur habitat. On distingue les espèces :

- benthiques : vivant sur le fond,
- démersales : vivant à proximité du fond et en relation avec lui (pour se nourrir, s'abriter...),
- pélagiques : vivant en pleine eau.

1.3 Principaux résultats

Les usages de la pêche

La drague, le chalut et le filet sont les trois types d'engins de pêche les plus présents dans les ports considérés par le projet. Le chalut et la drague sont classés parmi les arts traînants (que l'on déplace dans la masse d'eau). Les filets sont classés parmi les arts dormants (posés à demeure pour une certaine durée) :

- **chalut de fond** : poche de filet tirée sur le fond, à plus ou moins grande ouverture verticale selon les espèces ciblées, apte à travailler sur des fonds variés et à capturer des espèces benthiques et démersales. Les principales espèces cibles¹ sont : cabillaud, merlan, plie, grondin et seiche, la technique de senne danoise, similaire au chalut de fond permet de capturer également les soles, limande, plie et turbot
- **chalut pélagique** : poche de filet, tirée en pleine eau par un ou deux navires. Les principales espèces cibles sont le maquereau et le hareng.
- **drague à coquille** : l'espèce cible de ces dragues est la coquille St Jacques
- **filet fixe** : les filets sont composés d'une ou plusieurs nappes, de différents maillages selon les espèces ciblées. La principale espèce cible est la sole pour la technique du trémail et le cabillaud et le merlan pour le filet maillant.
- **casier** : le casier est un piège constitué d'une structure rigide recouverte de filet. Il est destiné à la capture des crustacés (crevette, crabe, homard...) et des mollusques (seiche, bulot...).

¹ Les « espèces cibles » principalement recherchées sont à distinguer des « prises accessoires » qui sont des captures « accidentelles ».

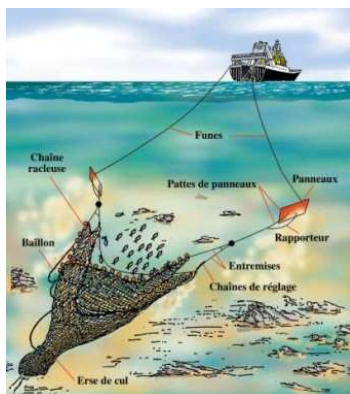


Schéma de chalut de fond



Schéma de drague à coquille

(Source : Ifremer/Deschamps)



Schéma de casier

Les emplois liés à la pêche

Le Tréport est le principal port concerné par le projet. N'étant pas un quartier d'immatriculation maritime, les navires basés ou débarquant au Tréport proviennent d'autres quartiers maritimes, en particulier de Dieppe et de Boulogne-sur-Mer (ceux de la baie de Somme).

Cette flotte est composée majoritairement de coquillards (drague à coquilles Saint-Jacques). D'après les données officielles, 134 emplois directs dépendent des coquillards, des fileyeurs et des chalutiers du Tréport.

La petite pêche côtière de la baie de Somme consiste en de petits chalutiers, fileyeurs ou polyvalents (Le Crotoy, Le Hourdel, Cayeux-sur-Mer, Saint-Valéry-sur-Somme) qui pêchent essentiellement dans la bande côtière des 3 milles nautiques (jusqu'à 5,5 km des côtes environ) les poissons plats, la crevette grise ou la civelle. Il convient d'y ajouter les 11 barges exploitées directement en baie de Somme par des mytilculteurs (élevage de moules). Dieppe est le principal port de Haute-Normandie en nombre d'unités. Sa flotte, constituée principalement par des coquillards, est majoritairement représentée par des navires de moins de 25 mètres. La coquille Saint-Jacques est, de loin, l'espèce la plus débarquée à la criée de Dieppe. C'est donc la pêche à la coquille Saint-Jacques qui dynamise l'activité économique à Dieppe. La plupart des emplois directs du port de Dieppe relèvent de cette activité : 233 emplois directs d'après les données officielles.

Dans les ports disposant d'une criée (Dieppe, Fécamp et Boulogne-sur-Mer), on estime généralement que les emplois indirects représentent plus du double des emplois directs. Pour Le Tréport, qui n'accueille pas de criée, cette proportion est moindre. En revanche, une société de mareyage s'est récemment installée au Tréport avec une demi-douzaine d'emplois à la clé.

Depuis 10 ans, le nombre de navires et d'emplois associés décroît du fait des obligations de réduction de l'effort de pêche, imposée par la réglementation communautaire en lien avec la diminution de la ressource halieutique (système des quotas, plans de sortie de flotte). De plus, les sociétés de pêche ont de plus en plus de mal à subsister face à l'augmentation continue des coûts du carburant. Au plus haut du prix du pétrole, le poste carburant représentait à lui seul près de 50 % du chiffre d'affaires d'un chalutier.

2. Impacts du projet sur les usages de la pêche et leurs emplois

Un parc éolien en mer ne signifie pas une interdiction totale de pêcher. **Pendant la période de construction**, tous les types de pêche sont certes interdits à proximité directe des travaux. Des informations nautiques spécifiques sont émises et un balisage adapté mis en place afin de garantir la sécurité maritime. Cette phase de construction sera limitée dans le temps et dans l'espace. Elle se concentrera sur les périodes printanières et estivales et se déroulera par tranches successives.

En phase d'exploitation, la pratique des « arts traïnants » (chalut, drague, etc.), est a priori interdite à l'intérieur du parc éolien pour des raisons de sécurité. En revanche, les « arts dormants » (filet, palangre, ligne, casier, etc.) sont tout à fait possibles dans le parc éolien à condition d'ensouiller le câblage électrique dans le sol marin, comme le projet des Deux Côtes prévoit de le faire.

Enfin, si un parc éolien en mer « gèle » effectivement une surface de pêche pour les chalutiers, cette interdiction partielle n'a pas que des conséquences négatives pour la pêche. Étant moins pêchée, la zone du parc éolien devient une « réserve halieutique » qui bénéficie de surcroît de l'effet récif artificiel dû aux fondations et aux protections en enrochements des embases des fondations ..

La Compagnie du Vent propose plusieurs variantes pour son parc éolien en mer des Deux Côtes. Ils se distinguent par leur taille et leur localisation. Ils n'ont de ce fait pas le même impact sur la pêche.

Le projet « Large » se situerait sur une zone frontière entre deux grandes zones de pêche, les zones de fortes densités de poissons plats situées au large des estuaires picards, et celles des coquilles Saint-Jacques, particulièrement exploitées au large entre Fécamp et Dieppe. Les premiers résultats de l'étude sur la ressource halieutique dans le projet « Large », montrent une assez grande diversité d'espèces présentes dans cette zone, mais en faibles quantités.

Son impact global pourrait donc être considéré comme modéré. Ces différents résultats provisoires n'ont qu'une valeur indicative. Ils ont besoin d'être complétés au contact des pêcheurs qui seuls disposent d'une connaissance fine de la ressource halieutique, de sa distribution et de son comportement dans la zone du projet. Ce savoir constitue une part de la valeur ajoutée de leur profession et il n'est guère rendu public. Certains organismes scientifiques possèdent également des données mais elles sont en général beaucoup moins précises.

La variante « Littoral » borde la ligne des 3 milles nautiques, à environ 5,5 km des côtes. Touchant un secteur destiné à la petite pêche côtière peu voire pas chaluté, cette variante pourrait être considérée comme la moins impactante. Pour autant, cette proximité de la zone côtière où se concentrent les zones de frayères des poissons, est à prendre en compte pour la phase de construction du parc éolien.

La variante « Grand Large » est très éloignée des côtes et donc moins accessible aux bateaux de pêche de taille petite à moyenne. Sa très forte puissance électrique s'accompagne d'une grande surface occupée. Elle pourrait toucher des zones de coquilles Saint-Jacques et celle située au large des estuaires de la Somme et de l'Authie est connue pour être riche en poissons plats, la sole en particulier. Son impact global pourrait donc être considéré comme modéré à fort.

3. Mesures envisagées

La Compagnie du Vent entend répondre aux inquiétudes des pêcheurs. Elle estime que l'envergure du parc éolien permettra de compenser son impact sur la pêche locale en mobilisant des ressources financières et des moyens d'actions nouveaux en faveur de la profession.

D'une part, la création d'une taxe spécifique sur les éoliennes en mer, déjà instituée par les autorités françaises, contribuera pour moitié à un fond départemental pour les activités marines de pêche et de plaisance.

Cette taxe pourra en particulier servir à faire face aux difficultés actuelles et aux défis des années à venir : baisse de la ressource halieutique et hausse continue des coûts du carburant notamment.

D'autre part, La Compagnie du Vent s'est engagée à privilégier l'emploi du personnel des quartiers maritimes environnants pour sa future activité de maintenance des éoliennes, avec en perspective la diversification dans l'emploi pour les marins locaux. Ces métiers n'existant pas à ce jour en France, des formations spécifiques seront à mettre en place, pour rendre possible cette double activité, allant jusqu'à la reconversion complète pour certains.

La Compagnie du Vent a en outre proposé l'installation de récifs artificiels au sein du parc éolien, voire en dehors du parc, par exemple sur certaines zones côtières d'importance pour les juvéniles (jeunes poissons non matures). Une typologie des récifs envisageable est en outre donnée dans une autre synthèse.

En raison de l'appauvrissement général de la ressource halieutique en mer, le périmètre du parc éolien des Deux Côtes pourrait constituer un espace dédié au développement de la ressource en poissons. Cette initiative déboucherait logiquement sur la cogestion de l'espace maritime à l'intérieur du parc éolien. Certains s'occupant de la maintenance des éoliennes, d'autres du développement de la ressource halieutique.